

Prestations d'assurance liées à la carte de crédit

Fiche d'information du produit Europ Assistance Belgium



Produit: BEOBANK Visa Pro Classic et Visa Business

Disclaimer : Ce document n'est pas destiné à vos besoins spécifiques et les informations et obligations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour toute information complémentaire concernant les droits et obligations de la compagnie d'assurance et de l'assuré, veuillez- vous référer à la documentation précontractuelle et contractuelle du produit d'assurance choisi.

Quel type d'assurance est-ce ?

Ces prestations d'assurance sont comprises dans votre carte Beobank Visa Pro Classic et Visa Business et couvrent vos achats professionnels ainsi que ceux achetés en ligne. Ces prestations d'assurance sont uniquement applicables à l'usage de votre carte..



Qu'est-ce qui est couvert ?*

ASSURANCE

- ✓ L'Assurance achats rembourse le prix d'achat en cas de vol aggravé ou dommage accidentel au nouveau bien acheté jusqu'à 3000 € par sinistre;
- ✓ Safe Online : en cas d'incident avec la livraison d'un nouveau bien, tel que livraison non conforme ou bien non livré, remboursement du prix d'achat du bien jusqu'à 1 250 €

***Pour un aperçu complet des garanties, des plafonds et des exclusions, nous vous renvoyons aux conditions générales.**



Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?*

ASSURANCE ACHATS

- ✗ Faute de fabrication ou non-respect des conditions d'utilisation du bien préconisées par le fabricant;
- ✗ Usure normale ou d'une dégradation graduelle du Bien Assurée due à l'érosion, la corrosion, l'humidité ou l'action du froid ou du chaud.
- ✗ Guerre civile ou étrangère, embargo, confiscation ou destruction par ordre d'un autorité publique ou gouvernementale

SAFE ONLINE

- ✗ Les animaux, les végétaux, les biens et denrées périssables ou denrées alimentaires
- ✗ Les espèces, actions, obligations, coupons, titres et papiers, valeurs de toute espèce
- ✗ Les biens achetés sur un site de vente aux enchères
- ✗ Les bijoux ou les objets précieux d'une valeur supérieure à 150 €



Quelles sont les limitations ?

- ! Pour toutes les garanties : Le bien ou l'article assuré doit avoir une valeur égale ou supérieure à 50€.
- ! La garantie assurance achats intervient uniquement lorsque le vol ou le dommage survient dans les 200 jours à compter de la date d'achat ou de livraison. Les téléphones mobiles et smartphones ne sont assurés que pour une période de 90 jours



Où suis-je assuré ?

ASSURANCE ACHATS

- ✓ Dans le monde entier sauf pour les pays pour lesquels une sanction internationale est d'application.

SAFE ONLINE

- ✓ Union Européenne ou les Etats Unis



Quels sont mes engagements ?

ASSURANCES

Les documents suivants doivent être envoyés à l'assureur :

- en cas de vol, une copie de la déclaration à la police,
- en cas de dégâts, la preuve des dégâts (facture de réparation),
- la facture d'achat originale, le ticket de caisse ou le bon de livraison mentionnant la date d'achat,
- la preuve que le bien a été payé avec la carte de crédit assurée.
- Une copie de la garantie initiale



Quand débute et se termine la garantie ?

La garantie prend effet au moment de l'activation de la carte et se termine lorsque le contrat de crédit est résilié.



Comment puis-je résilier mon contrat ?

Les prestations d'assurances liées à la carte de crédit cessent lorsque vous résiliez le contrat de crédit.